

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 293/04

AMR 14/001/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS / RENVOIS FORCÉS

BAHAMAS **Rene Mendoza Banos (h)**
Jorge Luis Conde (h)
ainsi que d'autres ressortissants cubains et haïtiens,
dont au moins cinq enfants

Londres, le 18 octobre 2004

Des ressortissants cubains et haïtiens, notamment des enfants, seraient détenus dans le centre de détention de Carmichael, aux Bahamas, où ils auraient été battus et torturés par des soldats.

Le 9 octobre, un certain nombre de Haïtiens se sont évadés du centre, qui accueille des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins. Pendant les deux jours qui ont suivi, des soldats auraient battu plusieurs détenus haïtiens adultes à titre de représailles, semble-t-il. Certains ont été grièvement blessés mais aucun n'a pu bénéficier de soins médicaux. Tous ceux qui ont été passés à tabac ont été renvoyés en Haïti depuis, mais les personnes toujours détenues au centre risquent de subir de nouvelles violences.

Le 1^{er} octobre, Rene Mendoza Banos et Jorge Luis Conde, deux demandeurs d'asile cubains, auraient été violemment frappés à coups de matraques par des soldats, qui ont également soumis les deux hommes à un simulacre d'exécution en leur braquant une arme sur la tête. Selon les informations recueillies, ils appartiennent au *Partido Democrático 30 de Noviembre* (Parti démocratique du 30 novembre), un parti interdit, et avaient quitté Cuba pour échapper au harcèlement de la police.

Le 10 octobre, plusieurs détenus cubains, dont des enfants, auraient été contraints à rester debout contre une clôture du camp de 15 heures à 17 h 30, sans eau, par des températures avoisinant les 30 degrés. Amnesty International estime que cette pratique s'apparente à la torture, tout comme les simulacres d'exécution.

Cinq enfants – et peut-être plus – se trouvent dans le centre de détention ; ils sont âgés de trois à neuf ans. Au moins un d'entre eux y serait détenu depuis plus de six mois. La Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle les Bahamas sont partie, dispose que la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible.

Un grand nombre de détenus souffriraient de la tuberculose et seraient privés de soins médicaux. Il semble en outre qu'on ne leur fournisse pas d'eau et de nourriture en quantités suffisantes.

Selon certaines informations, plusieurs détenus souhaitent déposer une demande d'asile. Toutefois, nombre d'entre eux n'auraient pas été autorisés à s'entretenir avec un avocat ou un représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Amnesty International est préoccupée à l'idée que les autorités ne maintiennent ces personnes dans de telles conditions dans le but de les dissuader de demander l'asile ; elle craint que ces détenus ne soient renvoyés dans leur pays contre leur gré avant même que leur demande n'ait été examinée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de la profonde inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles des détenus ont été battus et torturés dans le centre de détention de Carmichael (veuillez donner des détails) ;

– demandez instamment que soit immédiatement menée une enquête approfondie et indépendante sur ces informations, et que les responsables présumés de tels agissements soient déférés à la justice ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures afin que ces détenus ne soient plus victimes de mauvais traitements ;

– dites-vous préoccupé à l'idée que de jeunes enfants soient détenus dans ce centre, au mépris de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, et appelez les autorités à mettre immédiatement fin à cette situation ;

– priez les autorités de veiller à ce que nul demandeur d'asile ne soit renvoyé contre son gré sans avoir bénéficié d'une procédure exhaustive et équitable de détermination du statut de réfugié, qui comprend notamment le droit de former un recours devant un tribunal indépendant, d'être en relation avec des représentants du HCR et de bénéficier d'une assistance juridique complète, ainsi que des services d'un interprète.

APPELS À :

Ministre du Travail et de l'Immigration :

The Honourable Vincent Peet
Minister of Labour and Immigration
East Hill Street
Post Office Building
Second Floor
PO Box N-3008
Nassau
Les Bahamas

Fax : +1 242 325 1920

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Vice-Premier ministre, Ministre de la Sécurité intérieure :

The Honourable Cynthia Pratt
Deputy Prime Minister and Minister for National Security
Ministry of National Security
Churchill Building
Bay Street
Nassau, PO Box N-3217
Les Bahamas

Fax : +1 242 356 6087

Formule d'appel : *Dear Deputy Prime Minister,* / Madame le Vice-Premier ministre,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

The Honourable Fred Mitchell
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
East Hill Street
PO Box N-3746
Nassau
Les Bahamas

Fax : +1 242 326 2123 ou +1 242 328 8212

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et de l'Éducation :

The Hon. Alfred Sears
Attorney General and Minister of Education
Ministry of Justice and Office of the Attorney General
Post Office Building
PO Box N-3007
Nassau
Les Bahamas

Fax : +1 242 322 5921

Formule d'appel : *Dear Attorney General,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des Bahamas dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*